

Mandats de la Rapporteuse spéciale sur les droits des personnes handicapées; et du Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires

REFERENCE: UA
BDI 1/2015:

23 Janvier 2015

Excellence,

Nous avons l'honneur de nous adresser à vous en nos qualités de Rapporteuse spéciale sur les droits des personnes handicapées et de Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires conformément aux résolutions 26/20, 26/12 du Conseil des droits de l'homme.

A cet égard, nous souhaiterions attirer l'attention du Gouvernement de votre Excellence sur des allégations relatives aux menaces qui pèsent sur la vie de la communauté des personnes atteintes d'albinisme vivant dans la région de Gatabo, suite à l'assassinat de Mr. **Minani Cyriaque** survenu dans cette région.

Selon les informations reçues:

Le 12 décembre 2014, Mr. Minani Cyriaque 25 ans, atteint d'albinisme, a été retrouvé mort sur la colline de Rutenderi. Le corps de la victime présentait des blessures au niveau de l'oreille droite, des boursouffures au niveau du dos, le ventre gonflé. La jambe gauche amputée de la victime a été emportée par des criminels.

En 2010, deux parmi les quatre personnes atteintes d'albinisme que compte la localité de Gatabo ont été assassinés. Parmi eux se trouvait un mineur dont les membres ont été emportés par les criminels. Au cours des quatre derniers mois, des rumeurs persistantes ont fait état d'information selon lesquelles des individus provenant de la Tanzanie auraient fait circuler dans les provinces de Muyinga et de Ruyigi des tracts promettant une récompense d'environ deux millions de FBU (1000 euros) pour la livraison de cinq organes de personnes atteintes d'albinisme.

Le fait qu'une partie de la jambe amputée de Mr. Cyriaque ait été emportée par les criminels laisse penser que cet acte pourrait être lié à des pratiques de sorcellerie, en référence à certaines croyances courantes dans la zone.

L'isolement de cette région qui est peu peuplée, proche de la frontière avec la Tanzanie, fait craindre pour la vie des deux autres personnes atteintes d'albinisme vivant dans la localité de Gatabo, à savoir Viateur-Vianney Baranyizigiye et François Kabura. Ces derniers sont pour le moment obligés de vivre cachés chez des particuliers, de peur d'être tués à leur tour.

De graves préoccupations sont exprimées quant aux allégations concernant les circonstances de la mort de Mr. Minani Cyriaque ainsi que sur les menaces qui pèsent sur la vie de Viateur-Vianney Baranyizigiye et de François Kabura atteints d'albinisme vivant dans la communauté de Gatabo.

Sans vouloir à ce stade préjuger des faits qui nous ont été soumis, nous souhaiterions faire référence à l'article 3 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), et 6.1 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) sur le droit fondamental à la vie et à la sécurité de toute personne, ratifié par le Burundi le 9 mai 1990.

Nous souhaiterions également faire référence à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, sur les mesures nécessaires pour assurer la protection et la sûreté des personnes handicapées, ratifiée par le Burundi le 22 mai 2014.

Nous souhaiterions par ailleurs renvoyer le Gouvernement de votre Excellence au paragraphe 4 des Principes relatifs à la prévention efficace des exécutions extrajudiciaires, arbitraires et sommaires et aux moyens d'enquêter efficacement sur ces exécutions, adoptés par le Conseil Economique et Social dans sa résolution 1989/65 selon laquelle il incombe aux États de fournir « une protection efficace assurée par des moyens judiciaires ou autres aux personnes et aux groupes qui seront menacés d'une exécution extrajudiciaire, arbitraire ou sommaire, y compris à ceux qui feront l'objet de menaces de mort ».

Vous trouverez les textes complets relatifs aux instruments juridiques et autres standards établis en matière de droits de l'homme sur notre site internet à l'adresse suivante www.ohchr.org. Nous sommes également en mesure de vous fournir ces textes sur demande.

Au vu de l'urgence du cas, nous saurions gré au Gouvernement de votre Excellence de nous fournir une réponse sur les démarches préliminaires entreprises afin de protéger les droits des personnes ci-dessus mentionnées.

Comme il est de notre responsabilité, en vertu des mandats qui nous ont été confiés par le Conseil des droits de l'homme, de solliciter votre coopération pour tirer au clair les cas qui ont été portés à notre attention, nous serions reconnaissants au Gouvernement de votre Excellence de ses observations sur les points suivants:

1. Veuillez fournir toute information ou tout commentaire complémentaire en relation avec les allégations susmentionnées.
2. Veuillez nous préciser quelles mesures ont été prises en réponse aux allégations susmentionnées. En particulier, veuillez nous faire parvenir des informations détaillées concernant des enquêtes éventuelles qui auraient été ouvertes concernant la mort de Mr. Minani Cyriaque.
3. Veuillez nous faire parvenir des informations détaillées concernant d'éventuelles mesures prises pour garantir la sécurité de Viateur-Vianney Baranyizigiye et de François Kabura.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous prions le Gouvernement de votre Excellence de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection des droits et des libertés des individus susmentionnés, de diligenter des enquêtes sur les violations qui auraient été perpétrées et de traduire les responsables en justice. Nous prions aussi votre Gouvernement d'adopter, le cas échéant, toutes les mesures nécessaires pour prévenir la répétition des faits mentionnés.

Nous nous engageons à ce que la réponse du Gouvernement de votre Excellence soit reflétée dans le rapport qui sera remis au Conseil des droits de l'homme pour examen.

Veillez agréer, Excellence, l'assurance de notre haute considération.

Catalina Devandas Aguilar
Rapporteuse spéciale sur les droits des personnes handicapées

Christof Heyns
Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires